

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 136 (Rect)

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 1ER B

Substituer aux alinéas 2 et 3 les deux alinéas suivants :

	2019	2020	2021	2022
dépenses totales	3 000	3 300	3 600	3 900

« Les dépenses prévues au titre de 2023 s'inscrivent dans la perspective d'une enveloppe quinquennale de 22 milliards d'euros – a minima 15 milliards d'euros - sur la période 2023-2027. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sur la période 2019 – 2023, entre le scénario 2 (15 milliards d'euros) et la trajectoire financière retenue jusqu'à présent (13,7 milliards d'euros), la différence s'élève à 1,3 milliards d'euros sur le budget de l'AFITF pour la période 2019 – 2023. En tenant compte du scénario 3 (17,8 milliards d'euros), la différence avec la trajectoire actuelle est de 4,1 milliards d'euros sur l'ensemble du quinquennat.

Le présent amendement vise ainsi à privilégier le scénario 3 correspondant à l'accélération des projets pour mieux répondre aux attentes des territoires. La réduction des inégalités territoriales assurant un meilleur accès aux villes moyennes et aux territoires ruraux.

Cette réduction des inégalités passe notamment par la réalisation de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP).